

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Commune de FROHMUHL (BAS-Rhin)

Mise à jour AOUT 2011

Préambule

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la Préfecture du Bas-Rhin. Tout citoyen peut consulter ces deux documents en Mairie.

Compte tenu des responsabilités des Maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre la possibilité de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies.

C'est l'objet du **plan communal de sauvegarde** d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

TERMINOLOGIE

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un événement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

ACCIDENT : conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer, ...). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

CATASTROPHE : accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.

SINISTRE : événement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

CATACLYSME : événement résultant du déchaînement imprévisible des forces cachées de la nature (raz-de-marée, séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

DOS = DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : Autorité investie du pouvoir de police, selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement.

COS = COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS : Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeur-Pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Le risque majeur se définit comme une catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats ; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Commune de FROHMUHL	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTE MUNICIPAL	
		PAGE 3

ARRETE MUNICIPAL

Vu :

- La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13,
- La circulaire du 25 août 2004 relative à la loi de modernisation de la sécurité civile,
- Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant :

- que la commune de FROHMUHL est exposée à des risques tels que :
 - o - transport de matières dangereuses : passage de la ligne SNCF Strasbourg – Sarreguemines – Sarrebruck, traversée de la RD 919),
 - o - coulées boueuses, inondations,
 - o - incendies de forêt,
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de survenue d'un risque majeur ;

ARRETE :

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de FROHMUHL est établi à compter du 1^{er} janvier 2011

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
- à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement,
- à Madame le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civiles ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- à Monsieur le Chef d'escadron de la Gendarmerie
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Fait à FROHMUHL le 30 décembre 2010

Gaston DANN
Conseiller Général,
Maire

Commune de FROHMUHL	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE
		PAGE 4

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16: "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi".
- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17: "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".
- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

CHAPITRE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

La commune de FROHMUHL est située dans les Vosges du Nord à environ 50 kilomètres au Nord-Ouest de HAGUENAU. Le territoire d'une superficie de **164 ha** est bordé par les communes de :

- TIEFFENBACH à l'Ouest
- WEISLINGEN au Nord-Ouest
- PUBERG à l'Est
- HINSBOURG au Sud-Est
- STRUTH au Sud-Ouest

Deux routes départementales coupent le ban communal :

- la RD 919 traverse le village d'Est en Ouest ; elle relie HAGUENAU à SARREGUEMINES,
- la RD 251 rejoint la RD 919 au Sud-Est du village ; elle assure la liaison FROHMUHL – HINSBOURG - hameau de MODERFELD (Commune de ZITTERSHEIM). Là, elle aboutit à la RD 935 reliant PUBERG à LA PETITE PIERRE.

La voie ferrée Strasbourg-Sarreguemines-Sarrebruck suit en parallèle la RD 919 ; la gare la plus proche se situe à 2 km sur la commune de TIEFFENBACH.

Le ban communal de FROHMUHL d'une altitude moyenne de 300 m, se situe à la confluence de deux cours d'eau : le Spiegelbach et l'Eichel (appelée aussi Donnerbach jusqu'au point de confluence).

Implanté dans les fonds de vallées et à flancs de coteaux, le village est cerné par des boisements. Afin d'éviter que des plantations d'épicéas et la végétation sauvage ferment l'espace, une réglementation des boisements et une politique de réhabilitation et de gestion des friches ont été mises en place depuis 1980.

La forêt recouvre environ 25% du ban communal, soit 40 ha.

FROHMUHL compte une population de 190 habitants au dernier recensement de 2010.

Commune de FROHMUHL	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE	FICHE
		PAGE 6

**DANN Gaston – Conseiller Général
MAIRE**

**OSSWALD Raymond
Adjoint au Maire**

**ARNOLD François
Adjoint au Maire**

Conseillers Municipaux :

M. ALLIROL Philippe
M. ARNOLD François (Adjoint)
M. BARTH Richard
M. BURGER Patrick
M. DANN Gaston (Maire)
M. FISCHER Denis
M. FOLLENIUS Didier
Mme KLEPPER Anne
M. MEYER Roland
Mme NISS Christine
M. OSSWALD Raymond (Adjoint)

Service administratif :

M. SCHEID Richard – secrétaire de mairie

Service technique :

M. BURGER Patrick
Mme TRAKSEL Véronique

Commune de FROHMUHL	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE PRESENTATION CONTEXTE GENERAL	FICHE
		PAGE 7

↪ **Nombre d'habitants permanents**

190 (recensement 2010)

↪ **Répartition de la population sur le territoire de la commune**

- ni îlot, ni écart, ni hameau

↪ **Populations identifiées « à risques »**

- mise en place d'un registre canicule

*** Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- Nombre de crèches : 0
- Nombre de garderies : 0
- Nombre d'écoles maternelles : 0
- Nombre d'écoles primaires : 1

*** Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers (ne prendre en compte que les personnes sous assistance, nécessitant une continuité d'alimentation électrique)**

NEANT

Commune de FROHMUHL	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION PERMANENTE LISTE DES MAISONS ISOLEES DE LA COMMUNE	FICHE
		PAGE 8

NOM DES FAMILLES	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE	OBSERVATIONS
	NEANT		

Commune de FROHMUHL	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES	FICHE
		PAGE 9

↪ **Résidents secondaires**

Nombre de résidences secondaires: **22 (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

Nombre de logements vacants : **11**

↪ **Activités touristiques**

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre d'hôtels : 0
- Nombre de campings : 0
- Nombre de gîtes : 2

↪ **Manifestations et événements divers**

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
<i>Fête des Pompiers</i>	<i>Place du village</i>	<i>1^{er} dimanche après le 14 juillet</i>	<i>environ 200 personnes</i>	<i>Amicale des Sapeurs Pompiers</i>	<i>FOLLENIUS Didier 03.88.01 56 76</i>
<i>Brocante – vide grenier</i>	<i>Place du village</i>	<i>dernier dimanche d'août</i>	<i>variable selon déroulement de la journée (environ 100 personnes en permanence</i>	<i>Association Socioculturelle</i>	<i>KLEPPER Damien 03 88 01 52 83</i>

Commune de FROHMUHL	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	FICHE PAGE 10
-------------------------------	---	------------------------------------

Bâtiments communaux :

Mairie/Dépôt d'incendie
Foyer communal
Ecole primaire
Eglise catholique
Restaurant communal

Bâtiments privés :

PONYHOFT

Commune de FROHMUHL	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	FICHE
		PAGE 11

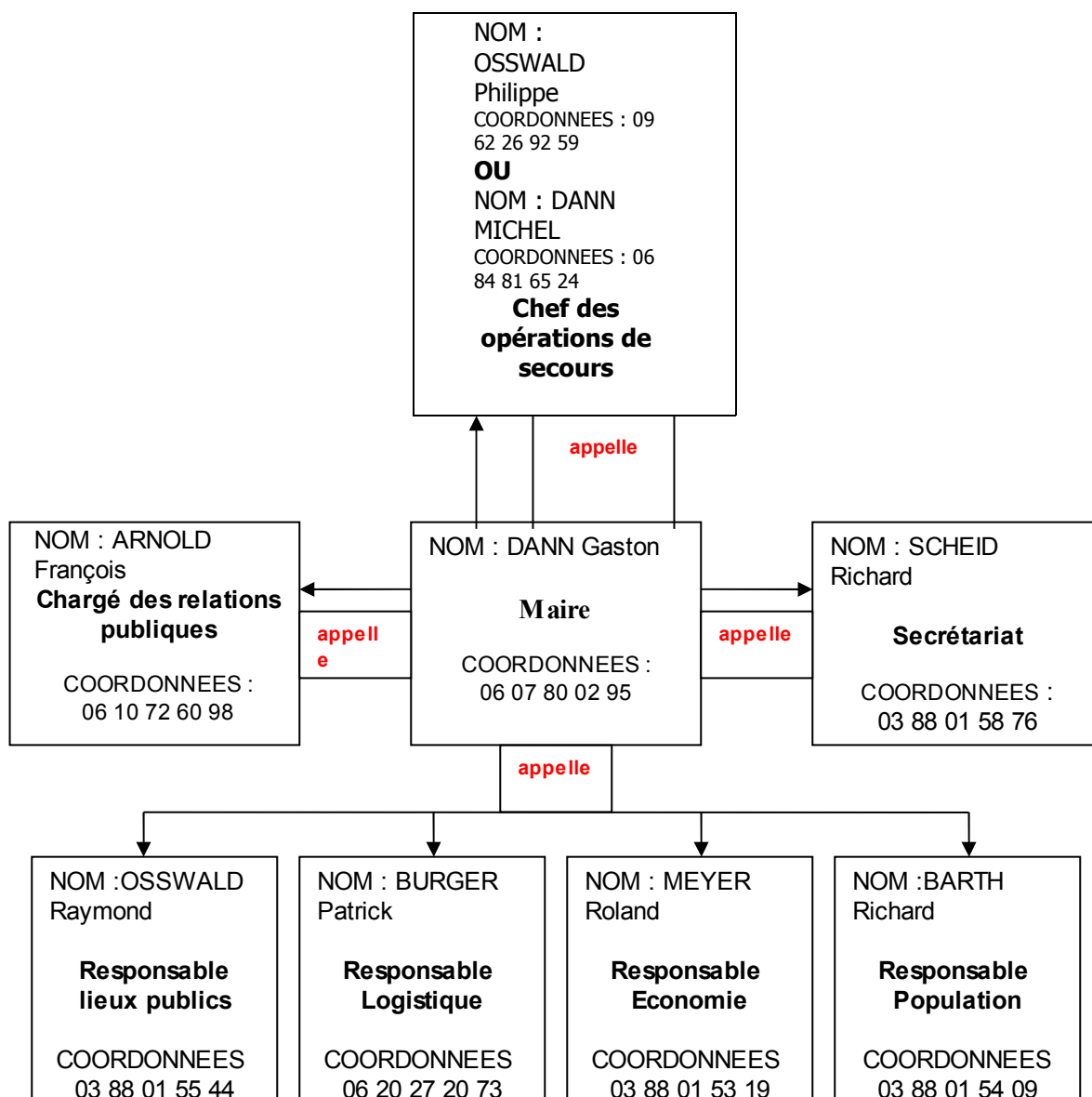
PONYHOFT – 13, Rue de la Montagne
 CIGECO – 13, Rue de la Montagne
 G PLUS V ELECTRO – 16, Rue de Hinsbourg
 NISS Roland – façonnage bois – 18, Rue de Hinsbourg

CHAPITRE II : ORGANISATION DE L'ALERTE ET DU SECOURS

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX	FICHE
		PAGE 13

Personnes chargées de la réception de l'alerte :

-Nom : DANN Gaston – Maire TEL : 03 88 01 51 90 – 06 07 80 02 95
 -Nom : OSSWALD Raymond – Adjoint TEL : 03 88 01 55 44
 -Nom : ARNOLD Francois – Adjoint TEL : 03 88 01 58 26 – 06 10 72 60 98
 -Nom : SCHEID Richard – secrétaire de Mairie TEL : 03 88 01 58 76



Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)	FICHE :
		PAGE 14

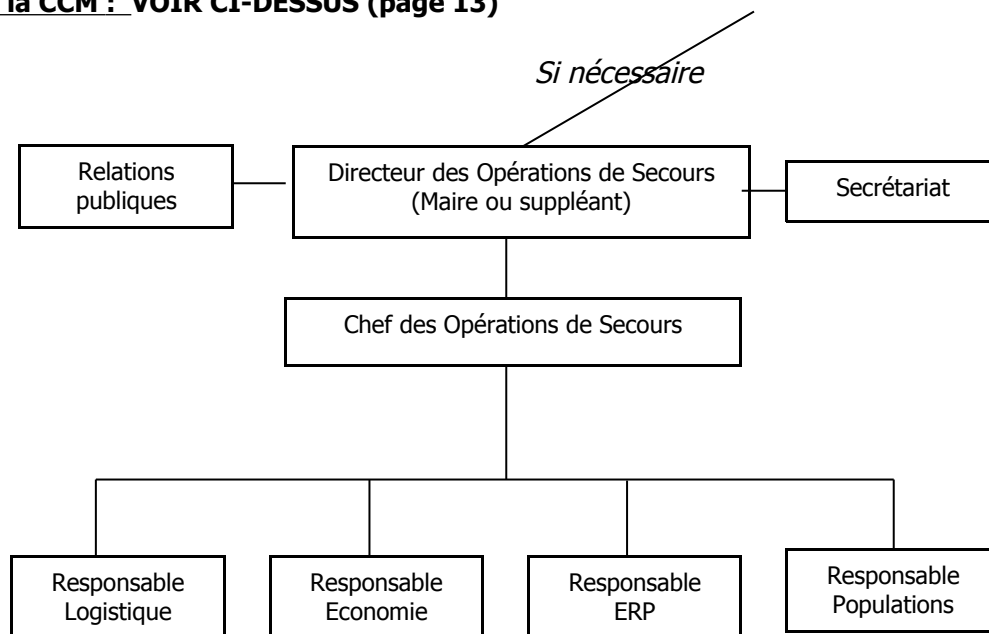
Poste de commandement : MAIRIE

Adresse : 9, Rue Principale

Intercommunalités :
- Communauté de Communes
Pays de la Petite Pierre
- SIVOM de la Haute Moder
- SIVU de la Haute Eichel

Endroit précis : Croisement Rue Principale / Rue de Struth, à 300m du passage à niveau

Composition de la CCM : VOIR CI-DESSUS (page 13)



L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS LE MAIRE	FICHE
		PAGE 15

❖ Identité : **M. DANN Gaston**

Le maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, la maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **1** - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un suraccident ne se produise
- **2** - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- **3** - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
- **4** - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- **5** - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- **6** - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- **7** - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
- **8** - se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS CHEF DES OPERATIONS DE SECOURS	FICHE
		PAGE 16

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SECRETARIAT FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 17

- ❖ Identité du titulaire : **M. SCHEID Richard**
- ❖ Identité du suppléant :

↪ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

↪ **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

↪ **Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 18

- ❖ Identité du titulaire : **M. ARNOLD François**
- ❖ Identité du suppléant :

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent

Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LOGISTIQUE FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 19

❖ Identité du titulaire : **M. BURGER Patrick**

❖ Identité du suppléant :.....

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

↳ **Pendant la crise :**

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre – voir carte et fiche ci-jointes
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE

↳ **Fin de la crise :**

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 20

- ❖ Identité du titulaire **M. MEYER Roland**
- ❖ Identité du suppléant :.....

↪ ***Au début de la crise***

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↪ ***Pendant la crise :***

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

- recense :
 - . les personnels présents sur le site
 - . les personnels en mission à l'extérieur du site
 - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

↪ ***Fin de la crise :***

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE POPULATIONS FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 21

❖ Identité du titulaire : **M. BARTH Richard**

❖ Identité du suppléant :

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↪ **Pendant la crise :**

- s'assurer de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assurer l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

↪ **Fin de la crise :**

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'ALERTE	FICHE
		PAGE 22

L'alerte sera déclenchée :

- au moyen de la sirène par le Maire, les Adjointes, le secrétaire ou un sapeur pompier disponible, selon le cas.
- par la sonnerie du tocsin actionnée par Mme BARTH Alice ou M.BURGER Patrick

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CIRCUIT D'ALERTE	FICHE
		PAGE 23

En cas de nécessité de prévenir individuellement des chefs de famille, les rues sont réparties comme ci-dessous :

BURGER Patrick	Rue de Struth Rue Principale du PN au pont de l'EICHEL
OSSWALD Raymond	Rue Principale à partir du pont de l'Eichel
SCHEID Richard	Rue de La Petite Pierre
BARTH Richard	Rue des Ecoles
MEYER Roland	Rue de la Montagne
ARNOLD François	Rue de Hinsbourg

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
		PAGE 24
LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE		

EN COMPLEMENT DU DISPOSITIF D'ALERTE CI-DESSUS DEFINI (FICHE 23):

RUES	NOM DES FAMILLES	OBSERVATIONS
- Rue de Struth - Rue Principale du PN au pont de l'EICHEL	HERRMANN Muriel	Chargée de prévenir tous les habitants de ces rues
Rue Principale à partir du pont de l'Eichel	DALPHRASE Sebastian	Chargé de prévenir tous les habitants de cette rue
Rue de La Petite Pierre	DOLTER Maurice	Chargé de prévenir tous les habitants de cette rue
Rue des Ecoles	SCHEID Danielle	Chargée de prévenir tous les habitants de cette rue
Rue de la Montagne	BARTH Odile	Chargée de prévenir tous les habitants de cette rue
Rue de Hinsbourg	OSSWALD Christiane	Chargée de prévenir tous les habitants de cette rue
		Chargé de prévenir tous les habitants de cette rue
Résidences secondaires	SCHEID Richard	Chargé de prévenir les résidents secondaires le cas échéant

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION	FICHE
		PAGE 25

Procédure d'évacuation :

Rassemblement des blessés ou des sinistrés sur la place du village ou dans la cour de l'école selon nature et localisation du sinistre.

Hébergement des sinistrés :

Foyer communal
Gîte communal
Ecole primaire
Restaurant communal

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE
		PAGE 26

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfet	03 88 21 67 68	03 88 21 65 66	
Sous-Préfet	03 88 71 72 00	03 88 71 72 14	
Président de l'Intercommunalité	03 88 70 42 07	03 88 70 40 09	Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification	Téléphone	Fax	Observations
MAIRIE	03 88 01 55 26	03 88 01 55 24	

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 03 88 01 55 24

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
DANN	Gaston	00 00 00 00 00	03 88 01 51 90	06 07 80 02 95	Maire
OSSWALD	Raymond		03 88 01 55 44		Adjoint
ARNOLD	François		03 88 01 58 26	06 10 72 60 98	Adjoint
BARTH	Richard		03 88 01 54 09		CM
BURGER	Patrick		06 20 27 20 73 09 50 00 04 52		CM
ALLIROL	Philippe		03 88 01 50 50		CM
FISCHER	Denis		03 88 01 50 27		CM
FOLLENIUS	Didier		03 88 01 56 76		CM
KLEPPER	Anne		09 75 85 61 47		CM
MEYER	Roland		03 88 01 53 19		CM
NISS	Christine		03 88 01 58 21		CM

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
SCHEID	Richard	03 88 01 55 26	03 88 01 58 76		Secrétaire

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE PAGE 27
-------------------------------	---	--------------------------------

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
BURGER	Patrick		06 20 27 20 73 09 50 00 04 52		Agent technique

INTERCOMMUNALITE

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
Responsable alimentation en eau M. SAND Georges	03 88 89 75 43	03 88 89 97 75	06 08 95 54 51	Président SIVOM de la Haute Moder
Responsable Assainissement M. SAND Georges	03 88 89 75 43	03 88 89 97 75	06 08 95 54 51	Président SIVOM de la Haute Moder
Responsable service technique				
Conseil Général Unité Territoriale Savern Centre Technique Bouxw M. Jean ADAM	03 68 33 82 00 03 69 06 72 60		06 85 73 97 40 03 88 70 71 40	03 88 91 87 21

COMMUNES VOISINES

NOM	Tél. MAIRIE	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
LETSCHER Roland	03 88 01 56 73	03 88 01 58 61		Maire de TIEFFENBACH
KLICKI Gérard	03 88 89 71 29	03 88 89 76 00		Maire de PUBERG
ANTHONY Roger	03 88 01 55 62	03 88 01 54 20		Maire de WEISLINGEN
REUTENAUER Gilbert	03 88 01 56 51	03 88 01 54 80	06 86 16 67 16	Maire de HINSBOURG
BERRON Jean-claude	03 88 01 56 62	03 88 01 51 16 09 75 66 07 64		Maire de Struth

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE
		PAGE 28

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Etablissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Eglise catholique	BURGER Patrick		03 88 01 52 02		Prés. Comité Gestion
Ecole primaire	Mme SIMON	03 88 01 51 47	06 03 24 67 38		Directrice
Mairie	DANN Gaston		03 88 01 51 90	06 07 80 02 95	Maire

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Etablissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Foyer communal	KLEPPER Damien		03 88 01 52 83 09 75 85 61 47		
Restaurant communal	DOLTER Françoise	03 88 01 23 29			

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
GARDERIES					
		NEANT			
CRECHES					
		NEANT			
ECOLE MATERNELLE					
		NEANT			
ECOLE PRIMAIRE					
	1 Rue des Ecoles	03 88 01 51 47	30	La Directrice	03 88 01 51 47 06 03 24 67 38
COLLEGES					
		NEANT			

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE
		PAGE 29

ASSOCIATIONS

Associations	Nom et coordonnées du président	Nom et coordonnées des lieux occupés	Jours / Horaires de réunion							Observations
			Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam	Dim.	
Association Socio-Culturelle	KLEPPER Damien 0388015283	Foyer comm. 17 rue des Ecoles								occupation des lieux selon besoins
Amicale des Pompiers	FOLLENIUS Didier 0388015676	Caserne pompiers : 9 Rue Princip.								IDEM
Club théâtral	OSSWALD Christiane 0388015544	Foyer comm. 17 Rue des Ecoles								IDEM
Club d'épargne	FOLLENIUS Didier	14 Rue Principale								IDEM

ANNUAIRE POPULATIONS « A RISQUES »

❖ Personnes isolées

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Personnes sans moyen de locomotion

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations

❖ Personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Liste des résidences secondaires

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations

DREYER Marc	27 Rue Principale	116 Rue du Gal De Gaulle 67520	MARLENHEIM	
LINKE Otto	2 Rue de la Montagne	Kaiserallee 97 D 76185 KARLSRUHE		
KIENTZ Francis	5 Rue de la Montagne	23 Rue de Rohrwiler 67410 HERRLISHEIM		
TATRY Pierre	12 Rue de la Montagne	62 BIS Rue Médéric 92250 LA GARENNE COLOMBES		
SCHWARTZ Jean- Marcel	22 Rue de la Montagne	9 Rue du Gal Ordener 57490 L'HOPITAL		
BLECKMANN Joachim	32 Rue de la Montagne	Bergstrasse 1 D 91322 GRAFENBERG		
GUTZLER Wilhelm	33 Rue de la Montagne	Wiesenstrasse 41 D 76661 PHILIPPSBURG		
GROSSKREUZ Pierre	4 Rue de Struth	76 Rue de la Renaissance 6700 STRASBOURG		
KUSTER Gabrielle	3 Rue de Struth	12 Rue Principale 67290 TIEFFENBACH		
MUTSCHLER Héléne	2 Rue des Ecoles	5 rue du Fleckenstein 67800 HOENHEIM		
WALTER Gérard	4 Rue des Ecoles	30 Rue Paul Weiss 67240 BISCHWILLER		
HAGER Manfred	5 Rue des Ecoles	Drosselweg 9 D 66839 SCHMELZ		
PETERS Klaus	8 Rue des Ecoles	Bahnhofstrasse 4 D 76593 GERNSBACH		
SCHNEIDER Oscar	19 Rue des Ecoles	9 Rue des Traîneaux 67240 GRIES		
WINTZERITH Bernadette	1 – 2 Rue de Hinsbourg	2 Rue Lorraine 67100 STRASBOURG		
REUSWICH Wolfgang	3 Rue de Hinsbourg	Gottlieb Daimlerstr 12 D 71522 BACKNANG WALDREMS		
FRANTZ Myriam	15 Rue de Hinsbourg	17 Rue Pauline 57200 SARREGUEMINES		
DOERFLINGER Clément	3 Rue de La Petite Pierre	7 Rue des Ormes 67204 ACHENHEIM		

FERBER Auguste	5 Rue de La Petite Pierre	4 Rue Glacière 67300 SCHILTIGHEIM		

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE
		PAGE 32

PERSONNEL MEDICAL : médecins, infirmiers, pharmacies, ambulances, pompes funèbres

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
FELDEN J-Paul Médecin	Wingen sur Moder	Tél : 03 88 89 73 23 Fax : 03 88 89 74 43		Filaire : Portable :
MICHEL Pierre Médecin	Wingen sur Moder	Tél : 03 88 89 72 34 Fax :		Filaire : Portable :
MUTSCHLER Roland Médecin	Wingen sur Moder	Tél : 03 88 89 72 34 Fax :		Filaire : Portable :
HEIDRICH Gilles Médecin	La Petite Pierre	Tél : 03 88 71 47 85		
WAGNER Joseph Médecin	Diemeringen	Tél : 03 88 00 41 15		
HAAS Pierre Médecin	Diemeringen	Tél : 03 88 00 42 55 Fax : 03 88 00 40 99		
STORCK Claude Médecin	Diemeringen	Tél : 03 88 00 45 98 Fax : 03 88 00 07 43		
Pharmacie DU CRISTAL	Wingen sur Moder	Tél : 03 88 89 71 65 Fax : 03 88 89 82 60		Filaire : Portable :
Pharmacie La Petite Pierre	La Petite Pierre	Tél : 03 88 70 46 85 Fax : 03 88 70 45 40		
Pharmacie de Diemeringen	Diemeringen	Tél : 03 88 00 40 90 Fax : 03 88 00 43 46		
Cabinets d'infirmières	Wingen sur Moder	Tél : 03 88 89 73 12 Ou 03 88 89 81 02 Fax : 03 88 89 72 27		
Centre de soins infirmiers	Diemeringen	Tél : 03 88 00 41 25 Fax : 03 88 00 44 85		
Cabinet infirm. SCHWARTZ/ BOLITT	Diemeringen	Tél : 03 88 00 07 58 06 75 81 27 29 06 87 46 72 24		
Ambulances BERGMANN	Wingen sur Moder	03 88 89 71 37		
JUSSIEU Secours	Wingen sur Moder	03 88 89 71 96		
Pompes Funèbres STAUB François	La Petite Pierre	03 88 70 49 31		

ANNUAIRE ECONOMIE : ENTREPRISES – ARTISANS – COMMERCANTS

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
PONYHOFT	13 Rue de la Montagne	Tél : 03 88 01 57 85 06 10 12 76 30	MERTZ Véronique	Filaire : Portable :
CIGECO	13 Rue de la Montagne	Tél : 03 88 01 57 85 06 10 12 76 30	MERTZ Véronique	Filaire : Portable :
G PLUS V ELECTRO	16 Rue de Hinsbourg	Tél : 03 88 01 50 10 Fax : 03 88 01 50 10	GAY Thierry	Filaire : Portable :
NISS Roland	18 Rue de la Montagne	Tél : 03 88 01 58 21 Fax :	NISS Roland	Filaire : Portable :

CHAPITRE III : LES MOYENS RECENSÉS

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	FICHE
		PAGE 35

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur
NEANT			

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT	FICHE
		PAGE 37

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration...)
Foyer communal	17 Rue des Ecoles	50 personnes ; possibilité de restauration
Restaurant communal	14 Rue Principale	100 personnes ; possibilité de restauration
Ecole primaire	1, Rue des Ecoles	30 personnes
Gîte communal	17 Rue des Ecoles	8 personnes ; possibilité de restauration

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
		PAGE 38
LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF		

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...°
Minibus scolaire	FROHMUHL – Hinsbourg – Puberg selon utilisation Stationnement habituel: Rue des Ecoles après le pont SNCF	SIVOM de la Haute Moder Chauffeur : BURGER Patrick : 06 20 27 20 73

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
		PAGE 39
ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)		

Nature	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...°)
Boulangerie	Tieffenbach 67 Rue Principale	Aux Mille idées – WOLFF Pascal 03 88 01 56 31
Boucherie	Tieffenbach Rue des Bergers	Boucherie MEDER 03 88 01 56 21
Toutes boissons	Tieffenbach 63 Rue Principale	Entrepôt OSSWALD 03 88 01 55 20
Super marché	Wingen sur Moder Rue Principale	Coop Alsace – E LECLERC 03 88 89 83 46
Super-U	Diemeringen Rue Paul Paray	ALBODIS SA 03 88 00 48 48

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
-------------------------------	-------------------------------------	--------------

	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES SAPEURS POMPIERS BÉNÉVOLES	PAGE 41
--	---	----------------

Nom, prénom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
OSSWALD Philippe	11 Rue Principale HINSBOURG	09 62 26 92 59	Chef de section
DANN Michel	14 Rue de Struth	06 84 81 65 24	Sous chef de section
BURGER Patrick	25 Rue Principale	09 50 00 04 52 06 20 27 20 73	Permis PL Sapeur Pompier
LENTZ Christian	2a Rue Principale HINSBOURG	03 88 70 30 68	Sapeur Pompier Sergent
DALPHRASE Sébastien	17 Rue Principale	03 88 01 52 23 09 61 45 17 25	
FOLLENIUS Didier	13 Rue de Hinsbourg	03 88 01 56 46	
SCHAEFFER Patrick	8 Rue Principale	03 88 01 57 84	
THELLYERE Dominique	28 Rue de la Montagne	03 88 01 51 14	
DANN Pierre	4 Rue Principale		Sergent formateur
MERTZ Véronique	13 Rue de la Montagne	06 10 12 76 30	Permis PL

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
-------------------------------	-------------------------------------	--------------

Commune de FROHMUHL	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES PERSONNES RESSOURCES AUTRES PERSONNES	FICHE
		PAGE 44

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
MERTZ Véronique	13 Rue de la Montagne	06 10 12 76 30	Secrétaire Permis PL
BAUER Véronique	11 Rue Principale	03 88 01 31 71	Infirmière
KLIPFEL Marie- Thérèse	6 Rue des Ecoles	03 88 01 59 23	Infirmière retraitée
LENHARDT François	4 Rue de la Montagne	03 88 01 57 98	Tracteurs et remorques agricoles
DANN Charles	4 Rue Principale	03 088 01 58 03	Tracteur agricole
OSSWALD Raymond	26 Rue Principale	03 88 01 55 24	Tracteur agricole

EXERCICES

Modalités permettant de tester le plan communal de sauvegarde et de formation des acteurs

Manœuvres combinées avec la section locale de sapeurs pompiers, le Centre de Secours Principal (Unité Territoriale N°7 de PETERSBACH) et la Brigade de Gendarmerie de La Petite Pierre (03 88 70 45 16)
– dates et modalités à définir.

EN CAS DE CRISE

DOCUMENTS OPERATIONNELS

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 47

❖ Identité du titulaire : **OSSWALD Raymond**

❖ Identité du suppléant :

↪ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↪ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants : **(selon la situation)**

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS
Mairie – Ecole Primaire – Eglise catholique	Foyer communal – Restaurant communal	Ecole Primaire – Plateau d'évolution -

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR CI-APRÈS)

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements
(ex : mise en œuvre d'une évacuation)



Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P	PAGE 48
QUESTIONNAIRE « CAMPINGS »		

DATE :	HEURE :
1) Identification du lieu public :	
2) Prénom et nom de la personne contactée :	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :	
☞ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)	
4) Combien de personnes sont présentes?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ?	
-	
☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.	

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »	FICHE
		PAGE 49

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public : **Ecole maternelle / Ecole primaire**

2) Prénom et nom de la personne contactée : Directeur de l'école

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 03 88 89 80 76

☛ **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.**

**(si possible : identité de la personne désignée :
.....)**

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

-

☛ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☛ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »	FICHE
		PAGE 50

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

**(si possible : identité de la personne désignée :
.....)**

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

-

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNELS DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »	FICHE
		PAGE 51

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :

.....)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de FROHMUHL	OUTIL OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « PISCINES »	FICHE
-------------------------------	---	-------

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public : **Piscine municipale**

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☛ **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

(si possible : identité de la personne désignée :)

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

-

☛ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air.**

☛ **Demander au personnel de la piscine :**

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 54

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

-

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE DE REQUISITION	FICHE
		PAGE 1/1

Le Maire de FROHMUHL,

- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile article 27 et 28;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-1,
- Vu l'urgence de la situation (à détailler)
- Considérant¹ survenu ce jour à
.....
.....

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M.

Demeurant à

- d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de
pour effectuer la mission qui lui sera confiée
- de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant²
.....
.....
.....
et de le faire mettre en place à³

¹ Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.

² Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires.

³ Indiquer le lieu précis.

.....
.....
L'entreprise prestataire sera indemnisée dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Article 2 :

Le Commissaire de Police (ou le Chef de Brigade de Gendarmerie – à préciser) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le
LE MAIRE,

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER	FICHE
		PAGE 1/1

Le Maire de FROHMUHL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 :

L'accès à la voieest interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 :

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le

Le Maire

Commune de FROHMUHL	OUTIS OPERATIONNELS EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES	FICHE
-------------------------------	--	-------

Le Maire de FROHMUHL

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant qu'en raison de la menace grave de glissement ou d'éboulement de terrain au droit des parcelles..... appartenant à M. et Mme avec incidence sur les parcelles..... appartenant à M. et Mmeet Appartenant à M....., il y a lieu d'interdire l'accès aux propriétés concernées à toute personnes y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier ;

ARRETE

Article 1 :

L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

- Parcelles appartenant à
- Parcelles..... appartenant à

Article 2 :

Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le Cabinet..... pour mettre fin aux risques encourus n'auront pas été réalisées.

Article 3 :

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :

M. le Commandant de Gendarmerie de /M. le Directeur de la Police de, M. le Garde Champêtre de la commune de....., M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Mmes et Mrs les propriétaires des parcelles considérées

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le
Le Maire

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMÉDIAT) - 1 -	FICHE
-------------------------------	--	-------

Dans le cas de la ruine d'un immeuble à la suite d'un accident (incendie, mouvement de terrain) et si la ruine fait courir un danger immédiat (exemple : menace d'effondrement d'un pignon), le Maire tient des articles L2212-2, 1° et L2212-4 le pouvoir de faire procéder à toute mesure exigée par les circonstances : démolition, réparation, étaieage, installation d'un périmètre de protection. La compétence du maire s'exerce dans le cadre de son pouvoir de police générale. Elle fondée sur la notion d'urgence absolue à agir pour préserver la sécurité publique.

Attention : à l'inverse, la carence de décision peut engager la responsabilité de la commune. Le fait d'invoquer de ne pas avoir les moyens de se rendre compte de l'état de danger, n'est pas suffisant pour exonérer la collectivité de sa responsabilité (TA Strasbourg, 2 mai 2000, SCI OPA c/ville de THANN).

En pratique et si le cas se présente, avant de prendre la décision, un rapide échange avec la Sous Préfecture peut être judicieux.

Le Maire de FROHMUHL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 1° et 5° et L 2212-4,
Vu le Code de la Voirie Routière, (si le danger concerne la voirie)
Vu (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation, ...) survenu le
Vu les dégâts qui en résultent sur l'immeuble, adresse, appartenant à ... et particulièrement sur (décrire le plus précisément possible le dommage),

Considérant qu'en raison de (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation), les dommages survenus à l'immeuble, l'ouvrage, adresse, appartenant à..., sont tels qu'un effondrement est imminent, qu'il est susceptible de porter atteinte à la sûreté et à la sécurité des personnes et des biens,

Considérant que le danger est immédiat,

ARRETE

Article 1 :

Un périmètre de protection est installé autour de l'immeuble, de l'ouvrage, adresse, appartenant à ... L'accès à l'intérieur du périmètre est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception

de celles dûment autorisées, et chargées de prendre les mesures propres à remédier au danger imminent.

Article 2 :

La démolition (l'étalement, la réparation) de (préciser immeuble ou partie d'immeuble) est ordonné(e). Elle, (il) aura lieu sans délai autre que ceux nécessaires à la mise en sécurité des personnes qui y procéderont.

Commune de FROHMUHL	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMÉDIAT) - 2 -	FICHE
-------------------------------	---	-------

Article 3 :

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :

A défaut d'exécution immédiate par, propriétaire ou son assureur subrogé, les dispositions prévues à l'article 2 sont exécutées sans délai par voie de réquisition.

Article 5 :

En cas de réquisition, un titre de recettes représentatif des frais relatifs aux dispositions de l'article 2, sera émis à l'encontre de, propriétaire.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Receveur Communal
- M propriétaire de l'immeuble considéré

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le
Le Maire

Nota bene : En cas de défaut d'exécution par le propriétaire, prendre un arrêté de réquisition pour faire effectuer les travaux par une entreprise, d'où l'intérêt d'avoir dans l'annuaire opérationnel les coordonnées d'entreprises de TP, même si elles ne sont pas domiciliées dans la commune

Commune de FROHMUHL	OUTILS OPERATIONNELS	FICHE
	ALERTE DE LA POPULATION EXEMPLE DE MESSAGE RISQUE INONDATION	PAGE 60

**ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

**ATTENTION, ALERTE
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

Une inondation approche.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

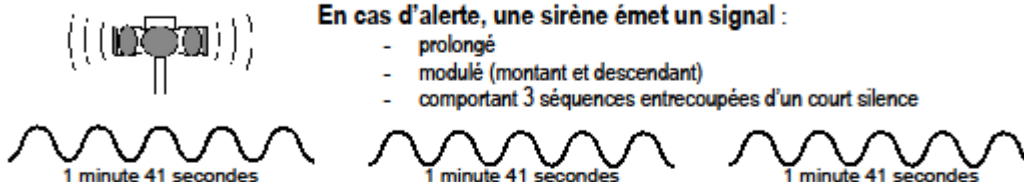
Rejoignez le lieu de regroupement dont vous

**relevez et suivez toutes les instructions des forces
de l'ordre.**

Alerte de la population / signal national d'alerte / consignes

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

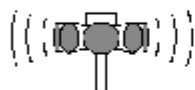
Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence

Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :

30 secondes

LES CONSIGNES

	Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment *		Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !
	Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation		Eteignez toute source d'ignition les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc.
	Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau		Ne cherchez pas vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.
	Ecoutez la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.		Ne téléphonez pas sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale ...), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène	
Commune :	<input type="text"/>
Département :	<input type="text"/>
Arrondissement :	<input type="text"/>

Date et heure du phénomène	
Du :	<input type="text"/> <input type="text"/> au <input type="text"/> <input type="text"/>

Identification du phénomène	
A. Inondations	
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>
préciser le ou les cours d'eau concernés: <input type="text"/>	
<i>(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...):</i> <input type="text"/>	
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée	<input type="checkbox"/>
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique	<input type="checkbox"/>
B. Crue torrentielle	<input type="checkbox"/>
C. Phénomènes liés à l'action de la mer (<i>submersion marine et érosion marine</i>)	<input type="checkbox"/>
D. Mouvement de terrain	<input type="checkbox"/>
E. Sécheresse/Réhydratation des sols	<input type="checkbox"/>
F. Séisme	<input type="checkbox"/>
G. Vent cyclonique	<input type="checkbox"/>
H. Avalanche	<input type="checkbox"/>

Mesures de prévention existantes et envisagées
<i>(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)</i>
<input type="text"/>

Nombre de bâtiments endommagés
<input type="text"/>

Fait à, le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)